



**FIAF**  
Cultivons nos compétences

# BILAN ANNUEL

Année 2024

LE MOT DE LA PRESIDENCE .....	2
LE FIAF : LES GRANDS PRINCIPES.....	3
Modèle économique.....	3
Gouvernance.....	3
Gestion technique du Fonds.....	5
L'OFFRE DE SERVICES .....	6
Le financement des plans de formation .....	6
La programmation .....	6
BILAN DE L'ACTIVITE.....	8
Le financement des plans de formation .....	10
La programmation .....	19
Communication et Système d'information, outils de la proximité.....	24
BILAN FINANCIER .....	25
Ressources .....	25
Dépenses .....	25
PERSPECTIVES .....	28

## LE MOT DE LA PRESIDENCE

### **La gestion paritaire du FIAF : un modèle éprouvé qui nécessite maintenant de se repenser.**

En 2024, le FIAF a poursuivi son implantation dans le paysage de la formation professionnelle continue des salarié.e.s du privé. Lors de la première tourmente de début 2024, celle de la crise « Nickel/BTP », le FIAF avait adapté ses offres de financement pour aider à une relance.

Avec les émeutes de mai 2024, les équipes du FIAF ont su réagir et s'organiser pour continuer de répondre aux besoins des entreprises, malgré l'impossibilité de se rendre sur le site de travail du FIAF et dans un contexte d'incertitude totale.

La gestion paritaire du fonds, en mode « crise », a permis de tenir la barre et malgré des ressources en diminution, nous avons réussi à garder le cap et à garantir les moyens nécessaires au fonctionnement du dispositif. Ainsi, en ayant par ailleurs finalisé la mise en œuvre du nouveau système d'information, 2025 s'ouvre avec une perspective, celle de continuer à répondre aux attentes de financement de formation pour les salarié.e.s du privé.

Nous devons cependant repenser notre mode d'action en 2025, par exemple en finalisant les chantiers ouverts en 2023 : entrée salariés, travailleurs indépendants, observatoire, ... nous en avons les moyens. Le FIAF est aujourd'hui un outil qui doit participer à relever le secteur privé en Nouvelle-Calédonie. A nous d'écrire comment.

Un bravo tout particulier pour cette année 2024 hors norme aux équipes de permanentes et aux administrateur.trice.s qui sont resté.e.s sur le pont au service des entreprises et des salarié.e.s, dans un contexte tout particulièrement chahuté.

**La Présidence**

# LE FIAF : LES GRANDS PRINCIPES

## Modèle économique

Le Fonds Interprofessionnel d'Assurance Formation collecte une contribution patronale pour la redistribuer sous la forme d'une offre de services visant à faciliter et promouvoir la formation professionnelle continue des salarié.e.s.

La contribution, effective depuis le 1<sup>er</sup> avril 2017, est constituée par le versement par toutes les entreprises employeuses du privé, de 0,2 % de leur masse salariale, plafonnée à la tranche 1 du RUAMM et collectée par la CAFAT.

Les entreprises qui le souhaitent peuvent procéder à des versements volontaires sous deux formes :

- Soit les reliquats de leur 0,7% qui viennent alimenter l'enveloppe mutualisée
- Soit un versement qui alimente l'enveloppe droit de tirage, utilisable dans la limite de l'abondement effectué, moins les frais de gestion.

Le budget du FIAF a été estimé à environ 420 millions de Francs pacifiques sur une année pleine auquel il faut ajouter les versements volontaires potentiels.

L'offre de services du Fonds Interprofessionnel d'Assurance Formation se décline en :

- Diagnostic, conseil et accompagnement des entreprises et des branches dans l'élaboration de leur plan de formation, et dans la rédaction de leurs cahiers des charges,
- Financement de plans de formation,
- Achat de formations et de projets dans le champ de l'emploi et de la formation
- Recherche de co-financements,
- Etudes dans le secteur de l'emploi et de la formation.

## Gouvernance

Le FIAF est une association loi 1901, gérée paritairement. Il a été créé par la volonté des partenaires sociaux.

L'Association regroupe neuf organisations syndicales et patronales : U2P, MEDEF, CPME, COGETRA, UT CFE-CGC, USTKE, USOENC, CSTNC et CSTC-FO depuis le 8 juin 2020, date de l'approbation des nouveaux statuts du FIAF.

L'association est créée fin 2015 et entérinée lors de l'Assemblée générale constitutive en date du 2 février 2016. Le Fonds démarre son activité le 1<sup>er</sup> avril 2017, à l'issue du vote et de la promulgation de la loi du Pays n° 2017-7 du 21 mars 2017 relative à la formation tout au long de la vie et de la délibération 58/CP du 30 mars 2017.

Les statuts du FIAF prévoient un Conseil d'administration de 24 représentant.e.s des membres (12 titulaires et 12 suppléant.e.s, la moitié constitué par le collège patronal et l'autre moitié par le collège salarial) ainsi qu'un Bureau composé de 6 membres. Le Conseil d'administration est garant des lignes stratégiques.

Une modification des statuts intervient en juin 2020 (dont le vote en AG est repoussé en raison de la crise sanitaire) avec la mise en place d'une assemblée générale ouverte, et indépendante du Conseil d'administration. Le rôle des membres (les organisations syndicales et patronales) est ainsi mis en avant, dans une réaffirmation et une consolidation des principes paritaires du Fonds Interprofessionnel d'assurance formation.

### *L'assemblée générale*

Une assemblée générale s'est tenue en 2024 :

L'AGO du 30 avril 2024 qui a permis d'approuver les comptes de l'année 2023 et d'affecter les résultats.

### *Le Conseil d'Administration*

Depuis juillet 2023 le conseil d'administration du FIAF est composé comme suit :

Les titulaires :

- COGETRA Max CIABATTI
- CPME-NC Thierry NEUVILLE / Pierrick CHATEL
- CPME-NC Xavier BENOIST
- CSTC FO Jérôme LE PECHOUX
- CSTNC nom nommé
- MEDEF-NC Isabelle CHIMENTI
- MEDEF-NC Julien BARRAS
- U2P Jean-Jacques VERONESI
- U2P Jean-Louis LAVAL
- USOENC Livai TAVITA
- USTKE Mélanie ATAPO
- UT CFE CGC Christophe COULSON

Les suppléant.e.s :

- COGETRA Tony DUPRE
- CPME-NC Pierrick CHATEL / Brigide MOREL
- CPME-NC Vivien HECQUET / Nicole MOREAU
- CSTC FO Eddy SIRO
- CSTNC Non nommé
- MEDEF-NC Audrey CADO
- MEDEF-NC Georges HENRY
- U2P nom nommé
- U2P Non nommé
- USOENC Michel MATAGIITA
- USTKE André Forest / Thierry LEBERRE
- UT CFE CGC Amanda BLANQUET

Le 17 avril 2024, Thierry LEBERRE remplace André FOREST pour la suppléance USTKE. Le 19 décembre 2024, Thierry NEUVILLE quitte le Conseil d'Administration du FIAF, et est remplacé en tant que titulaire par Pierrick CHATEL. Deux nouvelles suppléantes sont nommées par la CPME pour prendre le relais de messieurs CHATEL et HECQUET.

4 Conseils d'administration se sont tenus en 2024. Le premier, le 30 avril 2024 pour la clôture de 2023 et les trois suivants post exactions, en juillet, septembre et décembre.

### *Le Bureau*

Le Bureau est, à l'instar du Conseil d'Administration - strictement paritaire. Il réunit 6 représentant.e.s du Conseil d'administration aux postes de Président(e), Vice-Président(e), Trésorier(e), Trésorier(e)-adjoint(e), Secrétaire, Secrétaire-adjoint(e), composé comme suit :

- CPME-NC Xavier BENOIST – Président
- COGETRA Max CIABATTI – Vice-Président
- UT CFE-CGC Christophe COULSON - Trésorier
- MEDEF-NC Julien BARRAS – Trésorier-adjoint
- U2P Jean-Louis LAVAL - Secrétaire
- USTKE Mélanie ATAPO – Secrétaire-adjointe

7 Bureaux se sont tenus durant l'année 2024. Cependant, dès le 13 juin des Bureaux hebdomadaires de crise ont été mis en place. Une quinzaine se sont tenus entre juin et décembre.

### *Les commissions, lien entre le stratégique et l'opérationnel*

Les commissions sont des lieux de réunions et d'échanges, portés par des membres du CA, paritaires dans leur composition, et qui permettent un suivi et une validation des actes techniques tels que les achats de projets de formation au titre de la programmation, ou la modification des règles de gestion, ou encore le pilotage de la mise en place du SI.

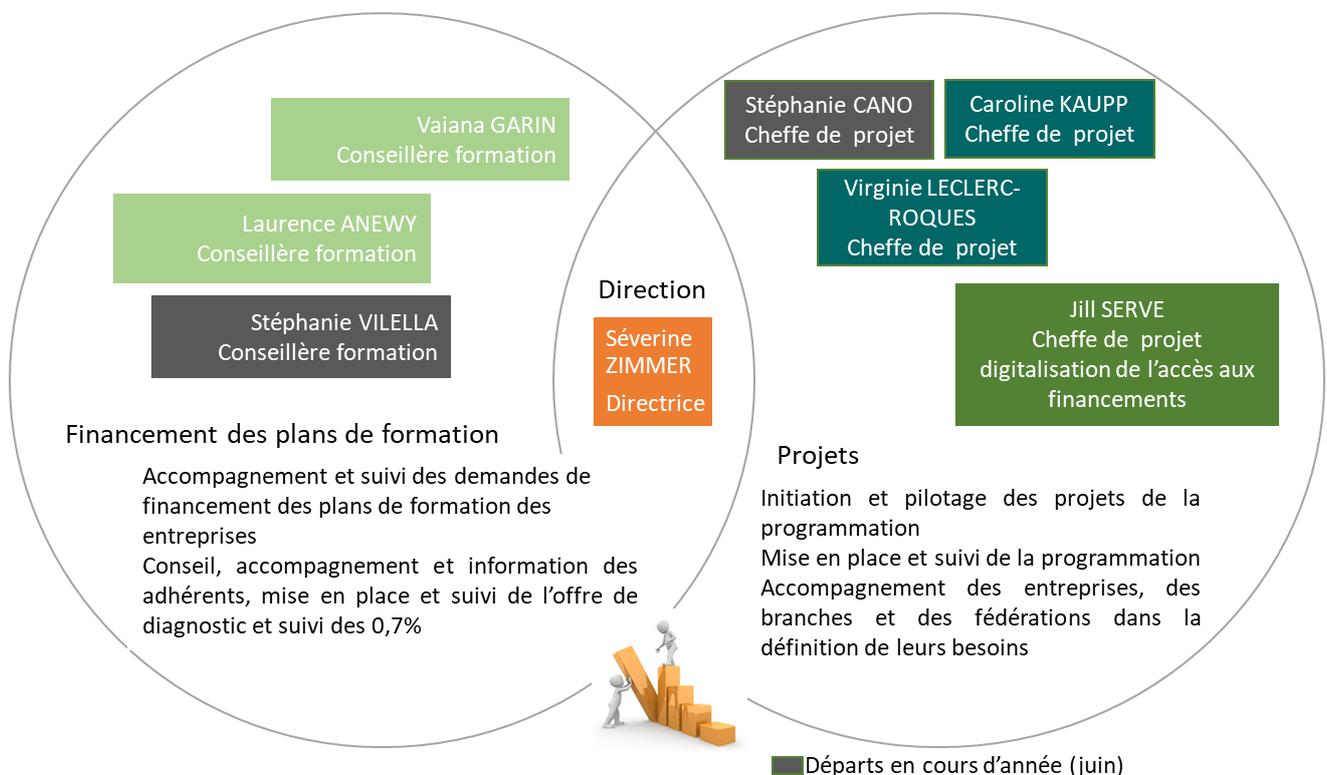
17 commissions d'approbation ont eu lieu + 2 consultations à domicile

1 commission des règles de gestion + 1 groupe de travail préliminaire ont été mis en place

## Gestion technique du Fonds

Les émeutes du mois de mai 2024 sont à l'origine de bouleversements RH, voyant l'équipe passer de 9 à 6 personnes pour mettre en œuvre les services du FIAF.

- L'équipe de conseillères dédiées au financement des plans de formation est passée de 4 à 2 personnes.
- Sur les 3 cheffes de projets chargées de construire et de développer la programmation proposée aux entreprises, l'année 2024 n'en comptait plus que deux (le retour de congés sabbatiques pour cette troisième est prévu en mars 2025).
- La cheffe de projet travaillant à la digitalisation de l'accès aux financements quittera quant à elle l'équipe en début 2025.



## L'OFFRE DE SERVICES

Les axes stratégiques qui conduisent l'action du FIAF se déclinent sur une période de trois ans (2024 - 2027) :

- L'innovation dans les leviers de la montée en compétences et la lutte contre l'illettrisme en entreprise
- Adapter l'offre de services aux utilisateurs et aux nouveaux défis économiques
- Ecrire une nouvelle stratégie des équilibres financiers de l'association

L'enjeu du FIAF se situe dans sa capacité à faire évoluer son offre de services en fonction du contexte économique et social.

La flexibilité de l'outil et sa gouvernance claire permettent ces évolutions, et ont également permis la mise en place d'une cellule de crise tout au long de l'année 2024, pour garantir notamment aux entreprises le maintien des fonds de formation.

Le financement des plans de formation et la programmation sont les offres pivots sur lesquelles viennent s'appuyer les offres complémentaires tel que « RELANCE ».

### Le financement des plans de formation

Le **financement des plans de formation** est un service pour l'entreprise. Les entreprises employeuses ont - quelle que soit leur taille et leur zone géographique, accès à une enveloppe de **400 000 Francs** par an (ce taux est fixé annuellement par le Conseil d'Administration), pour la formation professionnelle continue de leurs salarié.e.s. Cette somme s'applique à la fois aux frais pédagogiques et aux frais annexes tels qu'hébergement, restauration, transport et salaire.

Les entreprises en font directement la demande auprès des conseillères du FIAF par le biais d'une demande de financement. Ce sont les conseillères qui s'assurent de l'éligibilité des publics et de la prestation.

Il existe deux modes de financement des plans de formation :

- Le financement simple (remboursement) : une demande de remboursement des frais engagés par l'entreprise au titre de la formation professionnelle continue. Cette demande de financement peut être formalisée jusqu'à 21 jours calendaires après le démarrage de la formation.
- La subrogation de paiement (paiement direct au prestataire) : un paiement direct au prestataire de formation des frais pris en charge par le FIAF. Cette demande de financement doit être formalisée au plus tard 15 jours calendaires avant le démarrage de la formation. Cependant, si l'entreprise verse son reste à charge au FIAF, ce versement est considéré comme un droit de tirage. Or, le droit de tirage ouvre des droits à la subrogation automatiquement et réduit le délai à 48 heures.

### La programmation

La programmation est une étude de besoins à échelle sectorielle, filière ou interprofessionnelle. Cette étude de besoins est relayée par :

- Des commanditaires tels que des groupements d'entreprises, des fédérations professionnelles, des grappes d'entreprises ou toute autre forme d'organisation ou de groupements mutualisant les besoins,
- Des cheffes de projet du FIAF qui en identifient l'opportunité sur la base d'une évolution réglementaire ou technique.

Le besoin est soumis à la commission d'approbation par les cheffes de projet. La commission en valide l'opportunité, ce qui permet aux conseillères de lancer les travaux de rédaction du cahier des

charges en étroite collaboration avec les commanditaires afin de coller au mieux aux besoins réels du terrain, et qui donne lieu ensuite à une commande directe ou à une consultation.

Quelle que soit la modalité d'achat, la commission d'approbation se réunit pour apprécier :

- L'adéquation entre la commande et la réponse dans le cas d'un achat direct
- La meilleure offre dans le cas d'une consultation

Les offres achetées sont ensuite mises à disposition des employeurs pour leurs salarié(e)s sous forme d'une programmation publiée sur le site internet, et relayée sur les réseaux sociaux.

### *Relance*

Ce volet de la programmation est cousu main pour chacune des entreprises demandeuses qui peuvent obtenir des fonds supplémentaires pour soutenir la totalité d'un plan de formation visant à limiter les licenciements ou à reconvertir des salarié.e.s sur le point de se retrouver sur le marché du travail.

Par ailleurs il est proposé des ateliers coanimés par le FIAF et la DEL pour aider les salarié.e.s à déterminer leurs besoins dans le cas de de structures en cours de licenciement.

## BILAN DE L'ACTIVITE

L'activité du FIAF est servie en 2024 par une équipe technique de 6 personnes pour un champ de 6 109 entreprises qui représentent 60 705 salarié.e.s soit une baisse du nombre de salarié.e.s de 12% au cours de l'année 2024. <sup>1</sup>

L'année 2024 marque un coup d'arrêt à la montée en puissance qui caractérise l'action du FIAF depuis 2017 (le seul fléchissement observé ayant été en 2020 durant la période COVID). Le frein a été mis aux financements et aux dépenses pour faire face à l'incertitude qui pesait sur le budget du Fonds, afin de garantir la pérennité du FIAF. A noter que la collecte définitive 2024 ne sera connue qu'en mai 2025.

Pour financer les plans de formation des entreprises, le FIAF a engagé en 2024 un peu plus de **130 millions FRANCS (2 fois moins qu'en 2024) et 42 millions FRANCS** (près de 4 fois moins qu'en 2024) pour la programmation, ce qui constitue une baisse substantielle qui n'est pas due qu'aux seules incertitudes budgétaires, mais également le reflet d'une demande de la part des entreprises fortement diminuée depuis le mois de mai 2024, et qui s'est confirmée jusqu'au mois de février 2025.

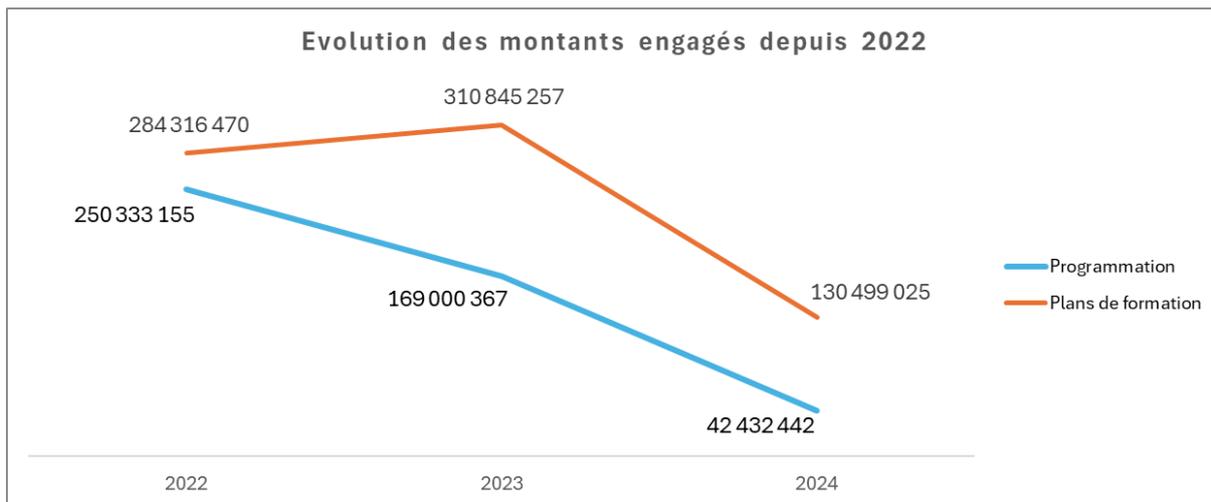
	Engagements	Bénéficiaires		Structures		Heures
		Stagiaire	Salarié.e unique	Structure	Entreprise unique	
Financements des plans de formation	130 499 025	1 545	1 394	495	480	23 973
Actions de la programmation	42 432 442	119	117	44	43	6 146
<b>Total</b>	<b>172 931 467</b>	<b>1 664</b>	<b>1472</b>	<b>539</b>	<b>495</b>	<b>30 119</b>

**NB : On distingue dans les bénéficiaires les « stagiaires » des « salarié.e.s uniques ». Le stagiaire est comptabilisé autant de fois qu'il apparaît dans une demande ou une action. Les salarié.e.s uniques ne sont quant à eux comptabilisés qu'une fois, même s'ils apparaissent dans plusieurs demandes. Pour les structures utilisatrices, on distingue les entreprises des entreprises uniques selon le même principe. Les entreprises uniques ne sont comptabilisées qu'une seule fois même si elles ont participé à une action de la programmation et fait une demande de financement par ailleurs.**

Sur les 130 millions consacrés aux financements des **plans de formation** (enveloppe de 400 000 F annuelle), il est à noter 12 006 871 F sont consacrés à la prise en charge des frais annexes des entreprises inscrites à des actions de la programmation. Soit un poids des **frais annexes de 22%** dans les actions de la programmation.

Le poids des **frais annexes de la programmation** dans les financements des plans de formation est de **9%**.

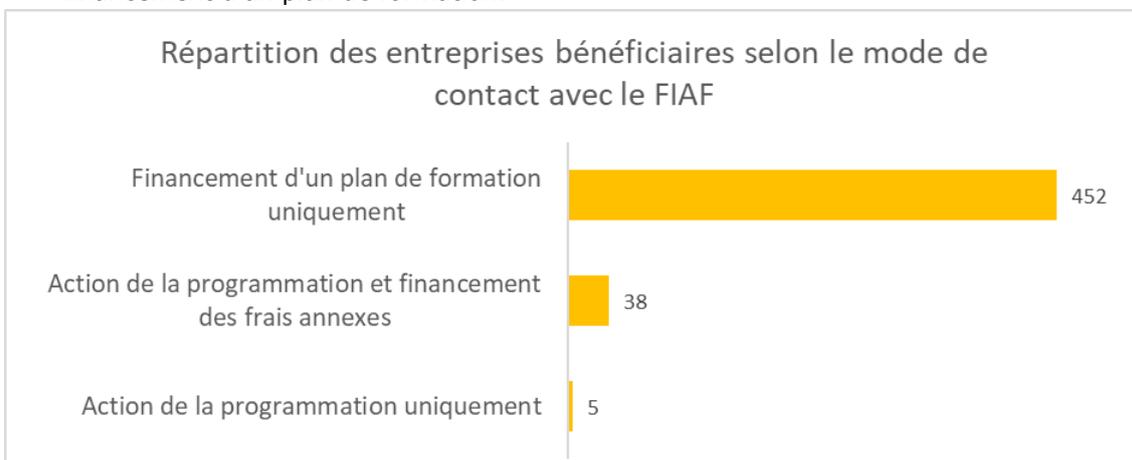
<sup>1</sup> Source Isee, emploi salarié du secteur privé au 2<sup>ème</sup> trimestre 2024



### *Relations des entreprises avec le FIAF*

**495 entreprises uniques** ont bénéficié d'un financement du FIAF que ce soit *via* le financement des plans de formation ou une action de la programmation conventionnée en 2024. **Leur nombre diminue de 44% par rapport à 2023.**

- Sur ces 495 entreprises, 127 n'avaient encore jamais bénéficié d'un financement du FIAF que ce soit pour la programmation ou un plan de formation, **soit un taux de renouvellement de 26% (contre 28% entre 2022 et 2023)**. Ce taux reste stable et démontre la bonne appropriation du FIAF par les entreprises.
- Pour les entreprises déjà en contact avec le FIAF, 72% l'avaient été dans le cadre du financement d'un plan de formation.



### *Typologie des entreprises bénéficiaires en 2024*

- 63 % sont des entreprises de moins de 10 salarié.e.s**, une proportion analogue à 2023.
- Le taux de pénétration global auprès des entreprises de moins de 10 salarié.e.s est de 6%**. Celui des entreprises de plus de 10 salarié.e.s passe de 29% à 15% en 2024. Ces deux taux sont réduits de moitié par rapport à 2023.
- 84% des entreprises bénéficiaires sont localisées dans le Grand-Nouméa contre 88% en 2023.

### *Taux de pénétration des entreprises actives auprès du FIAF en 2024*

Le taux de pénétration des entreprises employeuses du secteur privé tombe à **8%** alors qu'il s'était stabilisé les années précédentes aux alentours de **14%** (hors activités de ménages).

## Le financement des plans de formation

Ce volet de l'offre de services du FIAF est particulièrement central. Toutefois, dans le contexte récent, marqué par des priorités économiques et organisationnelles liées à la crise du mois de mai 2024, une baisse significative des demandes de financement a été observée. Cette diminution reflète les arbitrages nécessaires opérés par les entreprises, qui ont dû redéfinir leurs priorités.

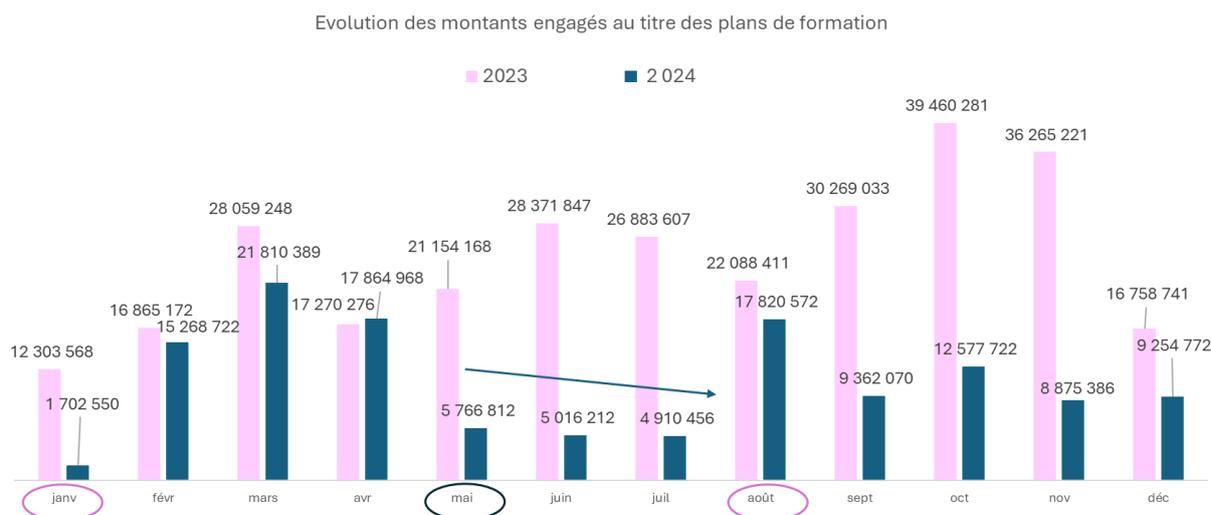
A noter également, qu'un plafonnement des financements par demande effectuée a été instauré à hauteur de 140 000 Francs afin de garantir une répartition équitable des fonds et d'assurer un soutien aux entreprises jusqu'à la fin de l'année. Ce plafonnement a été mis en place à partir de septembre 2024, après une période d'activité marginale entre mai et août. Ce plafonnement n'a pas affecté la somme disponible annuelle par entreprise de 400 000 F.

Ainsi, certains écarts ou ajustements observés dans les financements peuvent être directement liés à cette limitation, qui visait avant tout à préserver l'accès aux ressources pour l'ensemble des entreprises bénéficiaires, dans un contexte économique contraint

### *Vision d'ensemble de l'activité financement des plans de formation*

L'activité de financement des plans de formation a principalement été portée en 2024 par deux conseillères (trois avant juillet 2024).

Le graphique suivant compare l'activité des deux dernières années au financement des plans de formation :

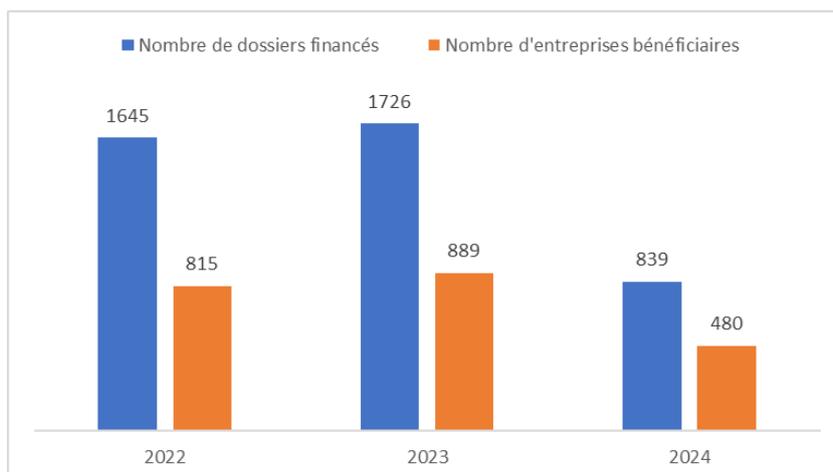


Le mois de janvier porte déjà les stigmates de la crise nickel/BTP, avec une baisse d'activité très critique. Le niveau d'activité revient à la normale en avril, laissant conjecturer une reprise. Les mois de mai, juin et juillet sont très marqués par le frein à l'activité économique. Le pic d'août, bien qu'en deçà des niveaux d'engagement de 2023, intervient au moment des annonces initiales de l'arrêt du chômage partiel. L'activité de financement des quatre derniers mois de l'année rechute pour se stabiliser en deçà de 10 millions de Francs par mois.

### *Les caractéristiques des financements des plans de formation 2024*

- Une **diminution de 49 %** des demandes de financement.
- Une diminution de 51% du nombre de dossiers pris en charge qui s'élèvent en 2024 à **839**.
- Une diminution de 46% des entreprises bénéficiaires : **495 entreprises** ont bénéficié d'au moins un financement du FIAF, soit **un peu moins de 8% des entreprises calédoniennes ayant au moins un.e salarié.e.**, alors que 2023 se voyait servir 14% des entreprises employeuses.

- Une diminution du nombre d'heures financées de 46% depuis 2023 soit **23 973 heures**, contre 44 141 heures en 2023.



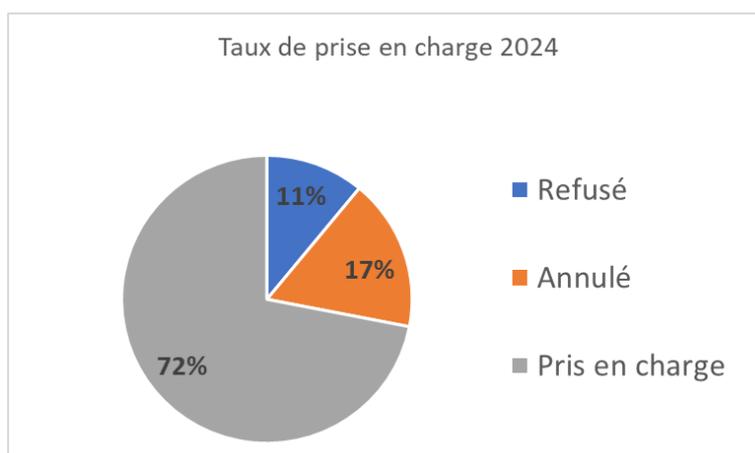
Le FIAF a engagé 130 499 025 Francs pour financer les plans de formation en 2024. **La diminution de 58% des engagements** sur ce volet de l'offre de service (qui dépassait les 310 000 000 F en 2023) est dû à plusieurs facteurs :

- D'une part, le FIAF a instauré un plafonnement des demandes de financement à 140 000 Francs par action, dans la limite de 400 000 Francs annuels, une mesure appliquée à partir d'octobre 2024.
- Par ailleurs, les entreprises ont émis moins de demandes, et un grand nombre d'entre elles ont été annulées à compter du mois de mai 2024.

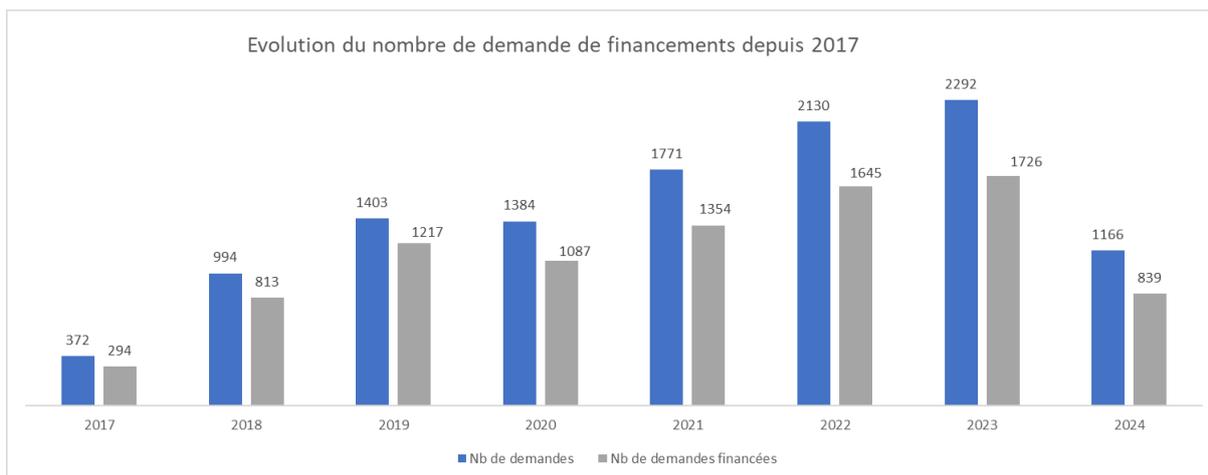
#### *Le taux de prise en charge diminue*

Le FIAF a reçu **1 166 demandes de financement** ; 839 d'entre elles ont abouti à un financement.

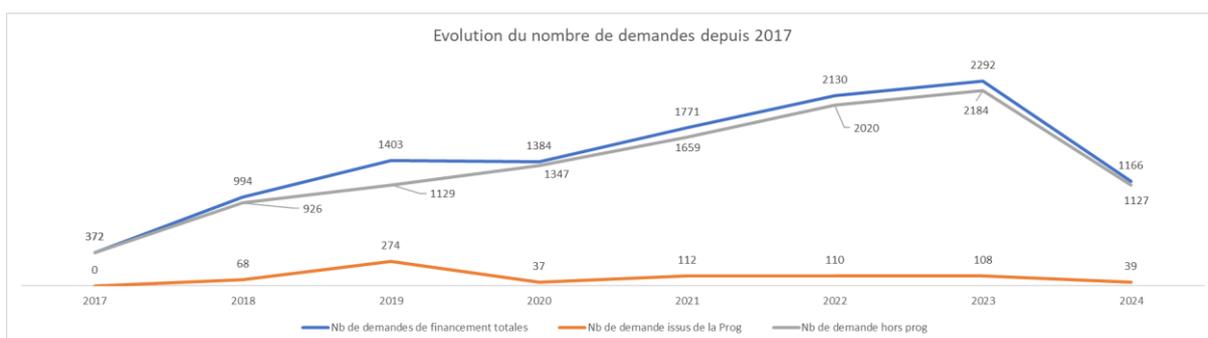
Le taux de prise en charge jusque-là relativement stable aux alentours de 75%, connaît une baisse de 3 points, avec **72% des demandes financées**. Cette baisse de 3 points s'explique notamment par des annulations en cours d'année, et par des demandes présentant des périmètres non éligibles, telle que la sécurité et le développement personnel, ou des demandes intervenant en dehors des délais de dépôt.



Les refus ne représentent que 11% des demandes non satisfaites. Les annulations, qui sont le résultat d'une décision de l'entreprise restent majoritairement à l'origine du non-aboutissement des financements.

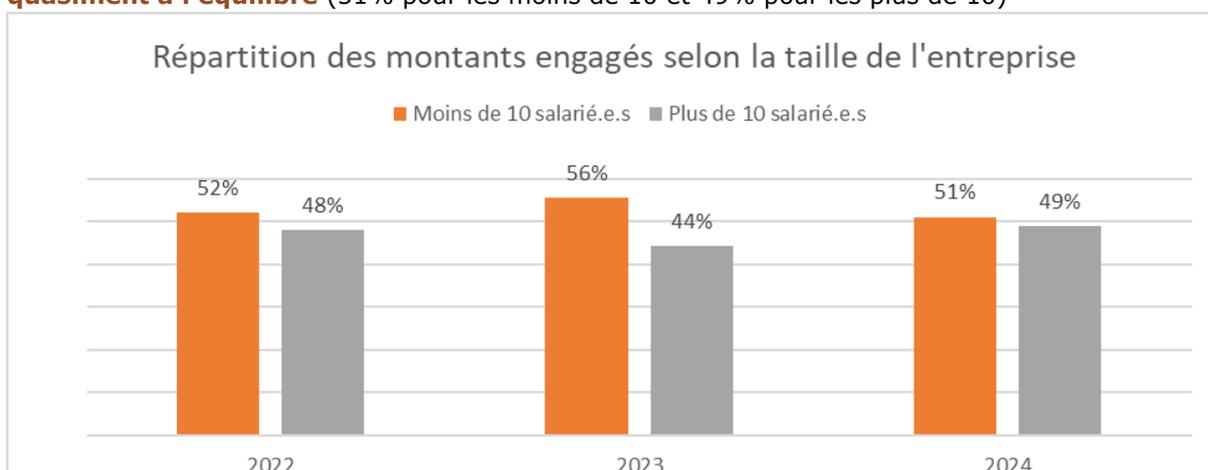


**Seulement 5 % des demandes de financement proviennent de la Programmation (uniquement les frais annexes, les frais pédagogiques étant entièrement pris en charge par la programmation),** qui représente par ailleurs 7 % de la structure globale, confirmant ainsi son caractère marginal. Il est toutefois à noter que, malgré l'opportunité offerte par la prise en charge des frais annexes via une demande de fonds sur l'enveloppe annuelle, les entreprises y recourent encore peu.



*Une baisse des engagements qui touchent plus fortement les entreprises de moins de 10 salarié.e.s*  
 En 2024, **l'écart de répartition des financements en fonction de la taille de l'entreprise diminue** : si la baisse des sommes engagées pour le financement des plans de formation s'élève à 58%, celle-ci a été plus fortement marquée pour les entreprises de moins de 10 salarié.e.s (-61% depuis 2023 contre -54% pour les entreprises de plus de 10 salarié.e.s) alors qu'il était observé une tendance inverse depuis 2022 (des montants qui augmentaient un peu plus vite du côté des entreprises de moins de 10 salarié.e.s).

**La répartition des financements** entre les entreprises en fonction de leur taille est à présent **quasiment à l'équilibre** (51% pour les moins de 10 et 49% pour les plus de 10)

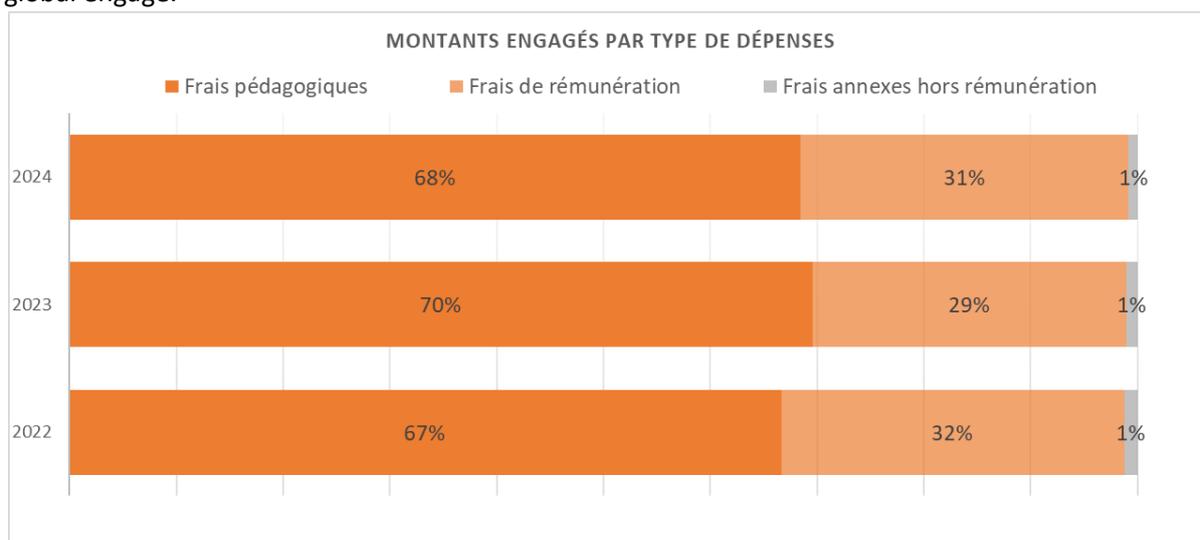


*Focus sur la répartition des montants financés par type de dépense*

**68% des montants engagés sont consacrés au financement des frais pédagogiques**, soit une répartition des prises en charge conforme aux années précédentes.

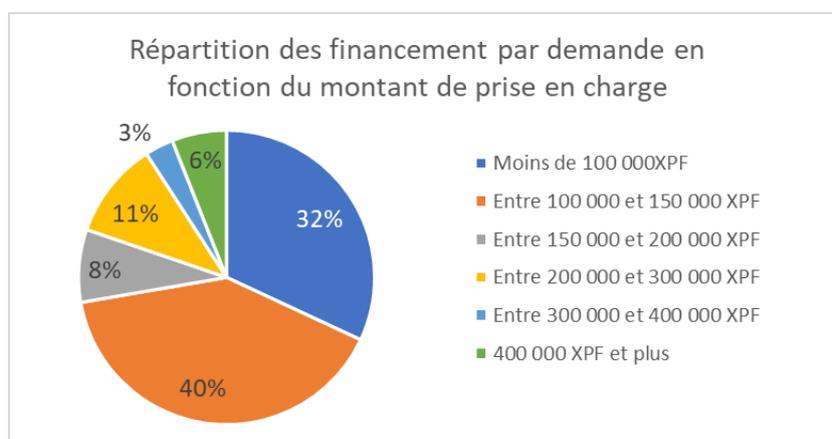
**62% des demandes de financement adressées au FIAF font l'objet d'une prise en charge de la rémunération** des salarié.e.s, ce qui représente une baisse de 10 points en comparaison de 2023. Le montant moyen d'une demande de prise en charge de la rémunération s'élève en 2024 à 47 849 Francs par dossiers contre **73 000 F** en 2023.

Le nombre de demandes de prise en charge annexe hors salaire (frais de déplacement, d'hébergement et restauration) reste extrêmement marginal et concerne 6% des dossiers pour moins de 1% du budget global engagé.



*Plus de 7 prises en charge sur 10 sont inférieures à 150 000 Francs*

En 2024, **72 % des demandes de financement portent sur des montants inférieurs à 150 000 Francs**, confirmant une tendance des entreprises à privilégier des formations courtes. Nous observons une progression de 10 points par rapport à l'année précédente, en partie liée à l'instauration d'un **plafonnement à 140 000 Francs** appliqué à partir de septembre 2024. Toutefois, cette évolution s'inscrit dans une dynamique préexistante : en 2023, six prises en charge sur dix étaient déjà en dessous de ce seuil, une répartition stable depuis cinq ans.



**Nous observons pour la première fois une baisse du montant moyen engagé par dossier** qui diminue de 15% en passant de 184 808 Francs en 2023 à **156 423 Francs en 2024**, ce qui s'explique en grande partie par la mise en place du plafonnement à partir du mois de septembre.

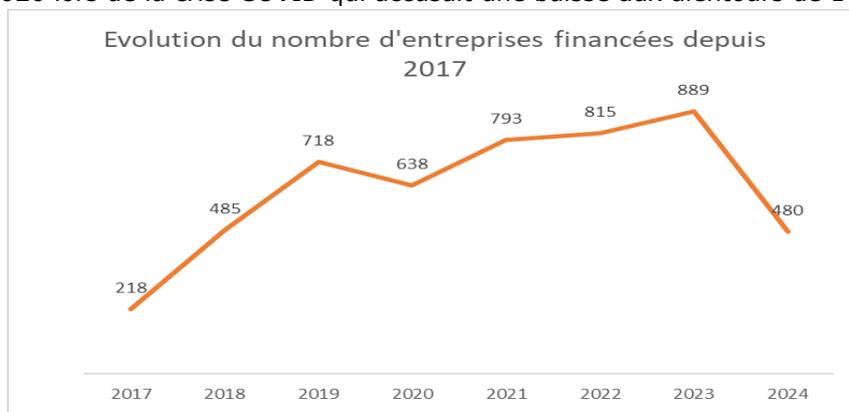
*Le paiement direct à l'organisme de formation n'est pas le mode de financement privilégié des entreprises malgré les difficultés de trésorerie des entreprises*

Après une progression de ce mode de financement jusqu'en 2023, son utilisation a nettement diminué en 2024, avec seulement 25 % des demandes effectuées selon ces modalités, quelle que soit la taille de l'entreprise (contre 36% en 2023). **Pourtant, dans un contexte de crise impactant les trésoreries, nous aurions pu nous attendre à un recours accru à ce type de financement.**

*Focus sur les entreprises actives en matière de financement des plans de formation*

*Des entreprises qui ont réalisé peu de formations en 2024*

En 2024, **seulement 480 entreprises** ont eu recours au FIAF pour financer leur plan de formation, soit **46% de moins qu'en 2023**, où elles étaient 889. Cette diminution est bien au-delà de celle observée en 2020 lors de la crise COVID qui accusait une baisse aux alentours de 10%.

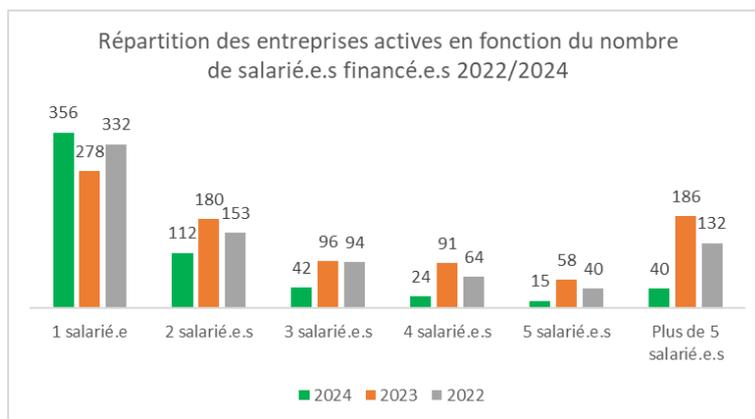


Nous recensons 133 nouvelles entreprises sur ces 480, **soit un taux de renouvellement de 28%**, inférieur aux taux de renouvellement observés depuis 2020 qui était de plus de 30%. Ce taux de renouvellement peut malgré tout être qualifié de satisfaisant tant il démontre la capacité des entreprises à venir chercher les fonds en corrélation avec leurs besoins.

Parmi les entreprises ayant bénéficié d'un financement du FIAF, 300 comptent moins de 10 salarié(e)s. Elles représentent ainsi **63 % des entreprises bénéficiaires**, un ratio qui demeure stable dans le temps et qui n'est pas représentatif de la répartition des fonds, puisque les moins de 10 captent 51% des montants engagés en 2024.

*Des financements plus ciblés au sein des entreprises*

En 2024 seulement **47% des entreprises ont eu accès à un financement pour au moins 2 de leurs salarié.e.s**, contre 69% en 2023. Nous observons une diminution nette des financements au-delà de trois salarié.e.s et plus, probablement dû à un resserrement des demandes des entreprises sur les besoins prioritaires.



Le montant moyen alloué par entreprise financée en 2024 présente une diminution de 27% en passant de 372 787 Francs en 2023 à **271 873 Francs en 2024**.

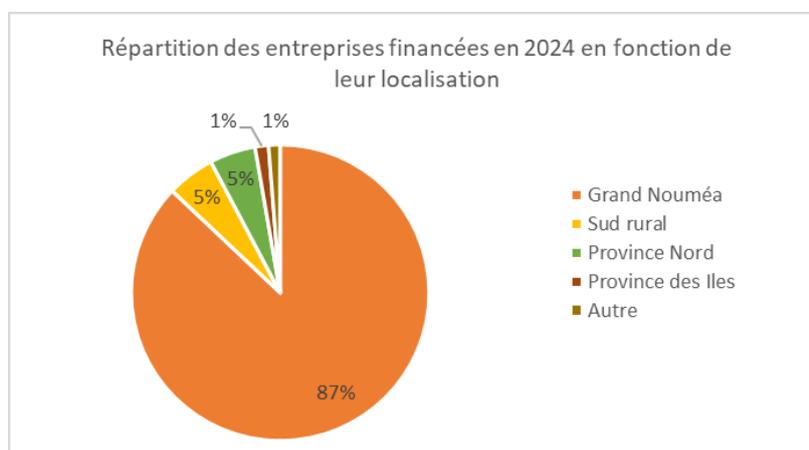
**Les écarts de montants moyens engagés entre les entreprises de plus de 10 salarié.e.s et celles de moins de 10 salarié.e.s** qui s'élevait à 140 564 Francs en 2023, a chuté à 132 018 F en 2024.

Désormais, le montant moyen engagé atteint 354 384 Francs pour les entreprises de plus de 10 salarié.e.s et 222 366 Francs pour celles de moindre taille.

Seules **18% des entreprises financées ont consommé leur enveloppe globale de 400 000 Francs**, proportion qui reste la même que celle observée en 2023. Cela concerne 89 entreprises sur les 480 demandeuses.

*Des entreprises bénéficiaires encore très localisées dans l'agglomération*

**93% des entreprises bénéficiaires sont localisées en province Sud**, et 87% d'entre elles dans l'agglomération, des proportions très similaires à celles observées depuis 2020



*Récapitulatif des comportements par taille d'entreprise*

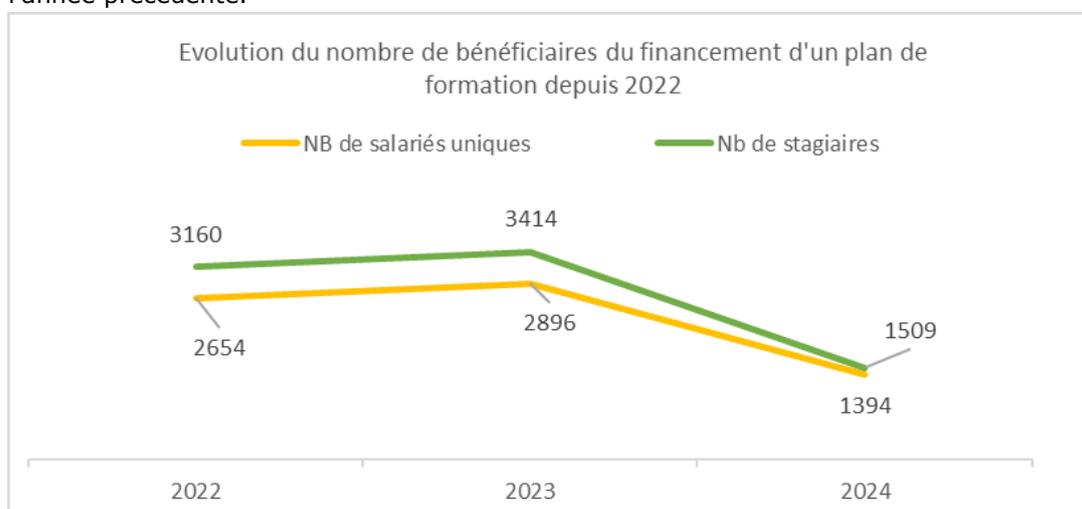
Entreprises de moins de 10 salarié.e.s	Entreprises de plus de 10 salarié.e.s
629 demandes de financement	537 demandes de financement
456 demandes financées	383 demandes financées
66 709 865 Francs engagés	63 789 160 Francs engagés
11 940 heures financées	12 033 heures financées

146 293 francs de financement moyen par dossier	166 551 francs de financement moyen par dossier
568 salarié.e.s uniques financé.e.s	826 salarié.e.s uniques financé.e.s
222 366 francs engagés en moyenne par entreprise	354 384 francs engagés en moyenne par entreprise
635 stagiaires financé.e.s	874 stagiaires financé.e.s
300 entreprises uniques	180 entreprises uniques
86 nouvelles entreprises	30 nouvelles entreprises
Soit un taux de renouvellement de 29%	Soit un taux de renouvellement de 17%

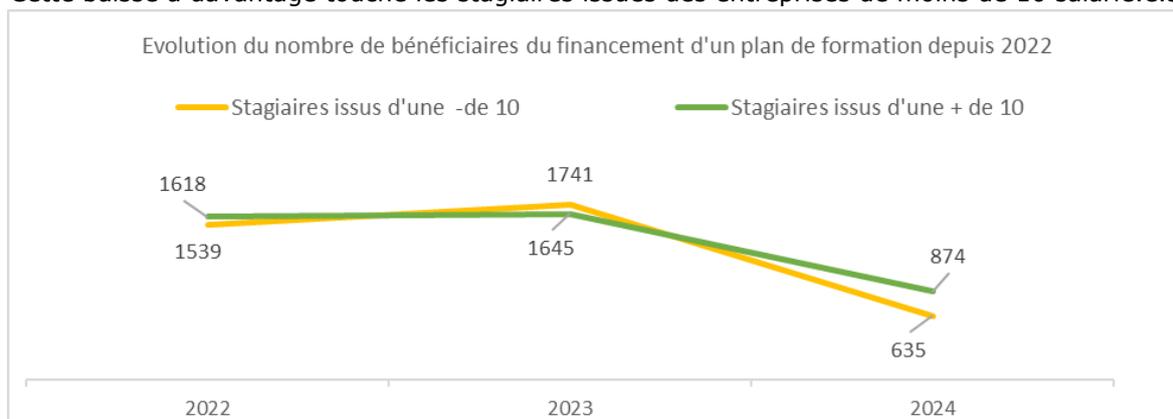
### Focus sur les bénéficiaires finaux

#### Des bénéficiaires moins nombreux

En 2024, le nombre de bénéficiaires des financements des plans de formation a été réduit de moitié par rapport à l'année précédente.

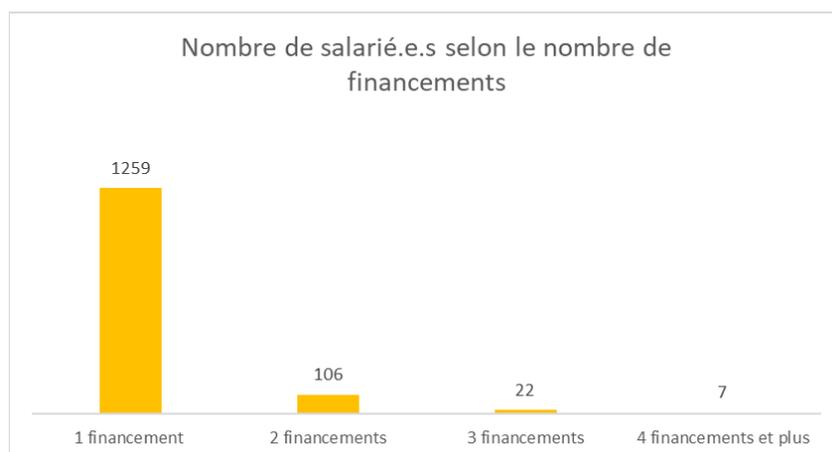


Cette baisse a davantage touché les stagiaires issues des entreprises de moins de 10 salarié.e.s.



Le nombre de stagiaires issus de la province Nord et des îles reste très faible et ne dépasse pas les 5% du total des stagiaires.

**91% des salarié.e.s financé.e.s l'ont été pour une seule demande**, un taux qui augmente et qui démontre une utilisation ciblée des fonds du FIAF.



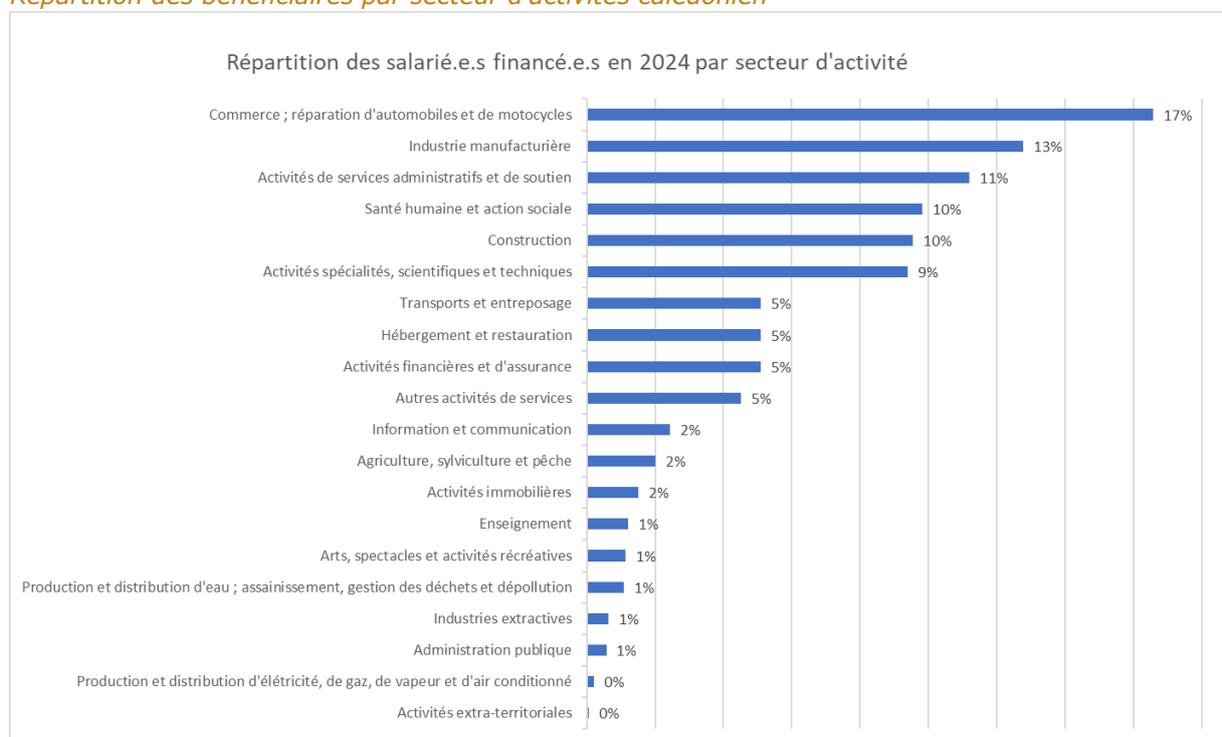
En 2024, **933 salarié.e.s ont bénéficié d'un financement FIAF pour la première fois**. Cela représente 67% des bénéficiaires. Ce taux de renouvellement est en nette augmentation depuis 2023 où il était mesuré à 55%.

#### *Typologie des bénéficiaires*

**Le profil des salarié.e.s bénéficiaires d'un financement évolue peu au regard du genre et de l'âge.**

Les bénéficiaires-typés sont majoritairement des femmes (représentées à 54%), de la tranche d'âge 30/39 ans et employées. Il convient de noter par rapport aux catégories socio-professionnelles formées par les entreprises, une augmentation de la représentation des cadres (qui passe de 15% à 18%). La catégorie socio professionnelle la plus représentée reste cependant celle des employé.e.s et des ouvrier.e.s.

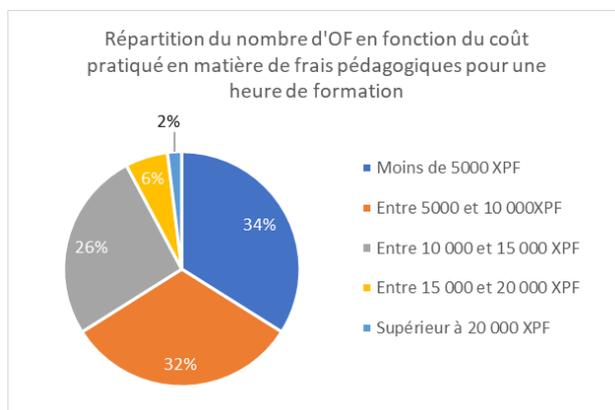
#### *Répartition des bénéficiaires par secteur d'activités calédonien*



La répartition des bénéficiaires reste cohérente au regard du tissu économique calédonien. L'action sociale intègre désormais le top quatre des secteurs d'activité, dépassant pour la première fois le secteur de la construction

### Focus sur les organismes de formation

En 2024, sur les 336 organismes de formation inscrits auprès du FIAF, **103 ont été actifs** au sens où au moins une de leur action de formation a fait l'objet d'un financement du FIAF (contre 162 en 2023).



Ces 103 OF ont réalisé 19 019 heures de formation (hors programmation) ayant fait l'objet d'un financement soit 58% de moins qu'en 2023.

Pour 66% des organismes de formation actifs, le montant engagé pour le financement des frais pédagogiques est inférieur à 10 000 F de l'heure.

Le coût horaire d'achat moyen de formation s'élève à 5 247 Francs. Ce coût moyen est calculé à la fois sur des formations intra-entreprises et sur des Formations inter-entreprises, ces dernières présentant des coûts horaires sensiblement moins élevés

**Ces chiffres témoignent également de l'impact de la crise sur le secteur de la formation avec 40% en moins de prestataires de formation actifs et 58% de diminution des heures de formation.**

Pour conclure, malgré une baisse historique des demandes dans le cadre de la crise de mai 2024, le FIAF a maintenu son rôle de soutien aux entreprises, en ciblant les besoins essentiels, le plafonnement mis en œuvre ayant permis une gestion plus équitable des fonds. La résilience des entreprises se manifeste par un taux de renouvellement des bénéficiaires en nette hausse.

## La programmation

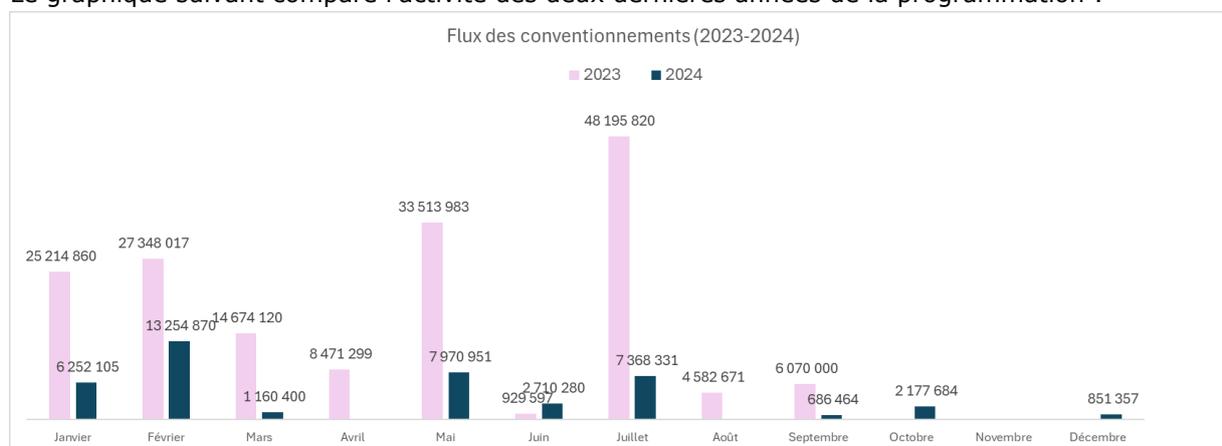
La baisse de plus des deux tiers des engagements s'explique autant par les difficultés des entreprises à déployer une stratégie de Formation dans le contexte particulier de 2024, que par une réduction des Fonds disponibles. Dans la mesure du possible, l'offre déjà conventionnée a été maintenue afin de répondre aux besoins, bien que plus confidentiels, exprimés par les entreprises.

Dans la programmation nous distinguons les parcours collectifs, les parcours diplômants, le plan « relance » pour les entreprises en difficultés et l'achat de prestations de service (achat de sujets, ingénierie...). Le réalisé des conventions 2024 évoluera au cours de l'année 2025.

### Vision d'ensemble

L'activité de Financement de la programmation a principalement été portée en 2024 par deux cheffes de projet (trois avant juillet 2024).

Le graphique suivant compare l'activité des deux dernières années de la programmation :



### Caractéristiques de l'activité de programmation entre 2023 et 2024

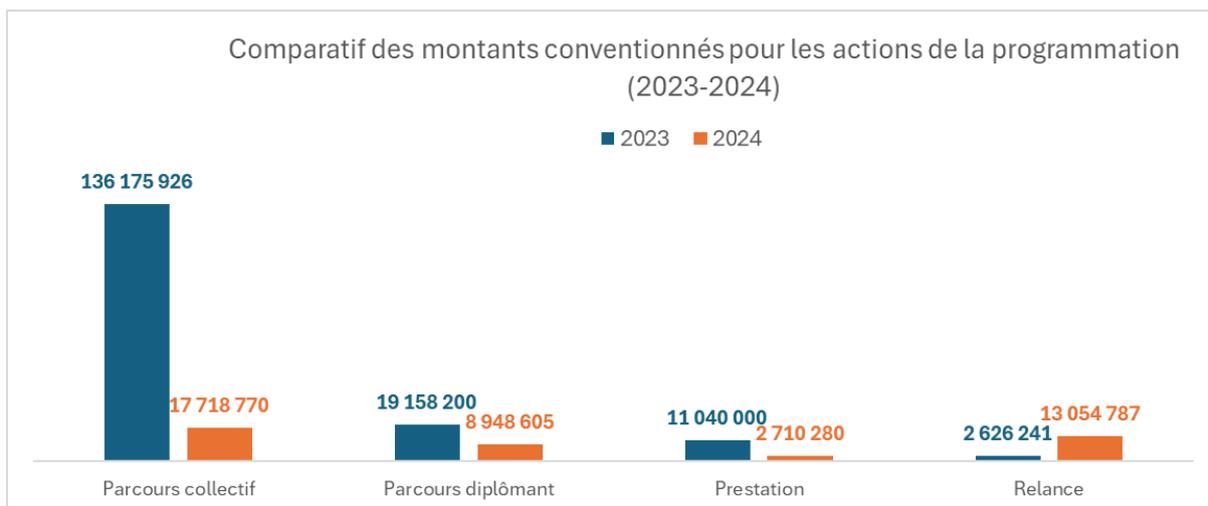
- Une diminution de **75 %** du budget consacré aux projets
- Une diminution de 37% du nombre de conventions signées
- Une diminution de 67% des entreprises bénéficiaires : en 2024, **44 entreprises** ont bénéficié d'au moins un projet du FIAF contre 135 en 2023
- Une diminution du nombre d'heures financées de 14% depuis 2023 soit **6 146 heures**, contre 7 156 l'année précédente.

**En 2024, le FIAF a signé 19 conventions correspondant à 17 projets<sup>2</sup> qui ont donné lieu à 44 actions de formation.**

Année de conventionnement	Nombres de conventions signées	Nombre d'actions prévues	Nombre de places prévues	Nombre d'heures de Formation prévues	Engagements
<b>2022</b>	31	56	666	10 483	250 333 155
<b>2023</b>	30	42	1 016	7 156	169 000 367
<b>2024</b>	19	44	119	6 146	42 432 442
<b>Total général</b>	<b>80</b>	<b>142</b>	<b>1 799</b>	<b>23 785</b>	<b>461 765 964</b>

Un nombre d'actions soutenu en 2024 par le dispositif « RELANCE » qui a pris sa place dans la programmation et généré la signature de 10 conventions correspondant à 33 actions.

<sup>2</sup> A noter que les projets conventionnés comprennent l'écriture d'un sujet d'examen (prestation de service) et le tutorat local de parcours en ligne adossé à une convention d'achat de parcours.

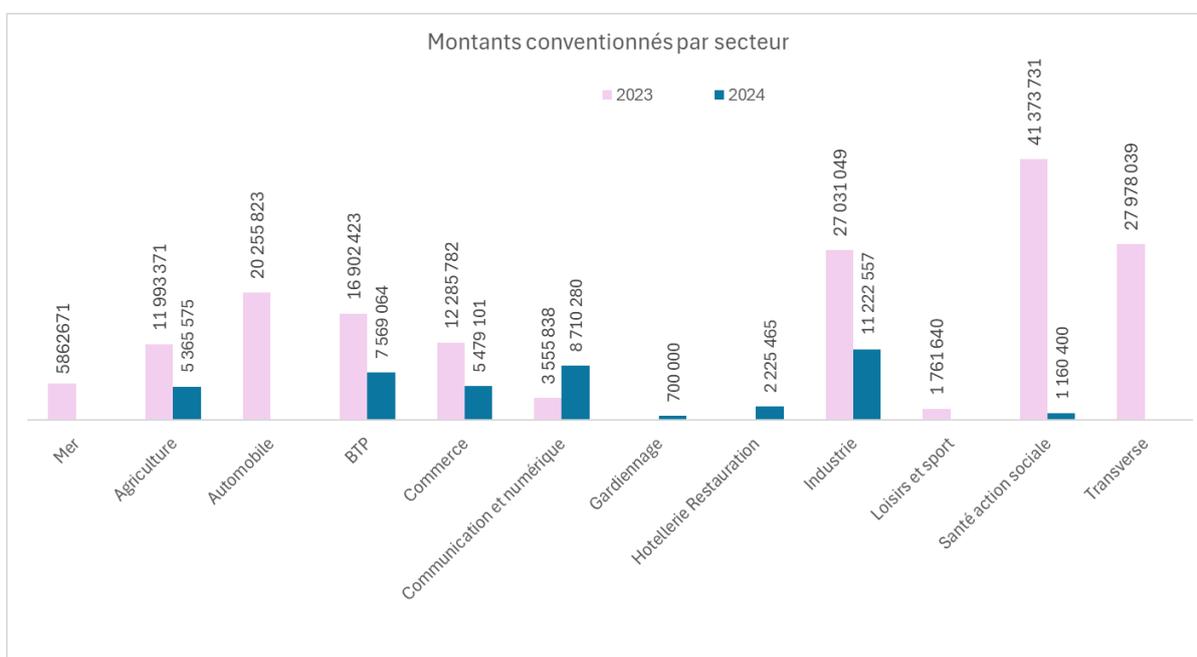


La baisse des engagements constatée en 2024 est la plus importante de l'histoire du FIAF.

Nous notons une augmentation des demandes « RELANCE » et une continuité, même timide, dans les financements des parcours diplômants. « RELANCE » pèse désormais 31% du budget de la programmation.

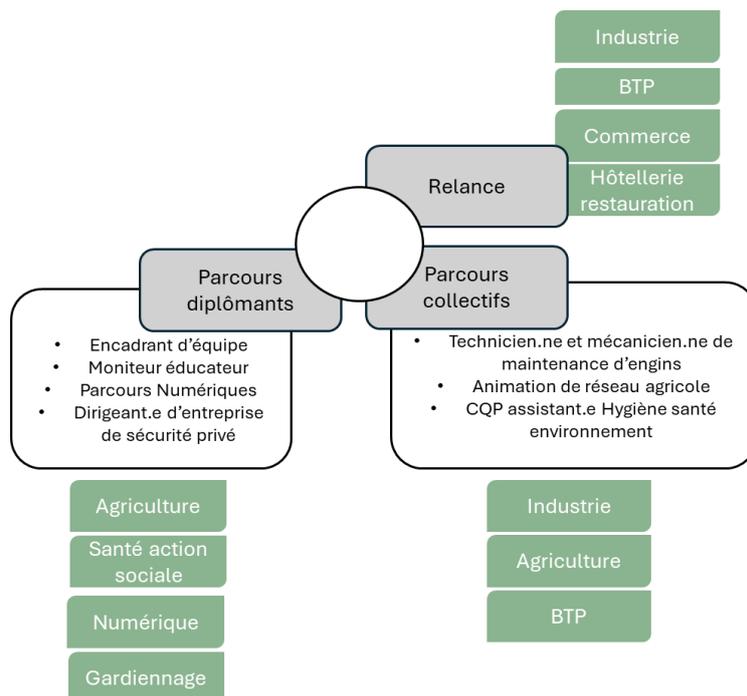
Les prestations financées sont adossées à des projets de formation. Il s'agit de la création de sujets pour le compte de la Branche professionnelle d'un certificat de qualification professionnelle (CQP), et d'un tutorat local pour accompagner des parcours diplômants entièrement en distanciel.

La stratégie d'achat a consisté à proposer un service au plus près du besoin exprimé par les entreprises qui avaient la capacité de travailler sur le développement des compétences durant cette année très complexe, et également à assurer le déploiement des conventionnements actés pour ne pas pénaliser les entreprises, les salarié.e.s et les prestataires partenaires.



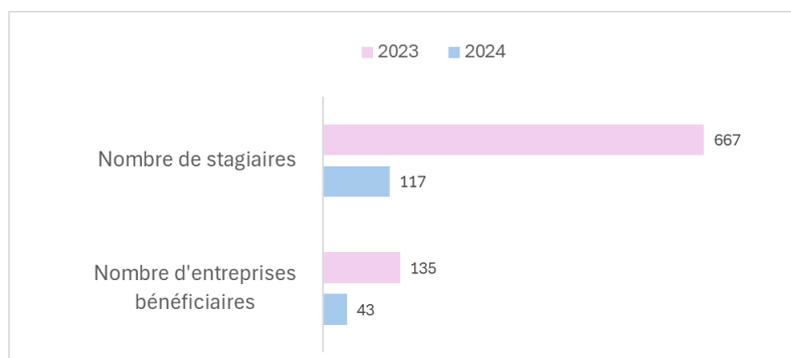
Au mois de mai 2024, deux conventions ont été signées : l'une portant sur des parcours diplômants dans les métiers du numérique la seconde est une convention « RELANCE ». Clairement, les dispositifs pointant vers un.e salarié.e, ou une entreprise particulière sont les dispositifs qui ont permis la continuité, ces modalités répondant mieux aux besoins des entreprises dans ce contexte de crise.

Les dispositifs collectifs qui constituent 42% du budget global ont été maintenus et présentent un excellent taux de remplissage (100%).



### Les entreprises et les bénéficiaires

- En 2024, ce sont 43 entreprises qui ont été bénéficiaires d'une action de la programmation, toutes actions confondues (contre 135 en 2023, 202 en 2022, 248 en 2021).
- Le nombre de stagiaires s'élève à 119.



- 36 étaient des nouvelles entreprises soit un taux de renouvellement exceptionnel de 84%.
- **42% étaient des entreprises de moins de 10 salarié.e.s**, soit un taux 8 points au-dessus de celui observé l'année précédente.
- 23% des entreprises bénéficiaires ont envoyé au moins 2 stagiaires à une formation de la programmation 2024.

117 stagiaires ont bénéficié d'une action de la programmation en 2024 contre 667 en 2023. Parmi eux :

- 48% sont des femmes (contre 66% en 2023),
- 38 % sont des employé.e.s (contre 86% l'année précédente),
- 98% étaient en CDI- un taux qui ne cesse de progresser (contre 94% en 2023), confirmant ainsi le lien entre accès à la formation et la pérennité des contrats.

La qualité des données Fournies ne nous permet pas d'apprécier l'âge moyen des stagiaires.

### Impact des actions

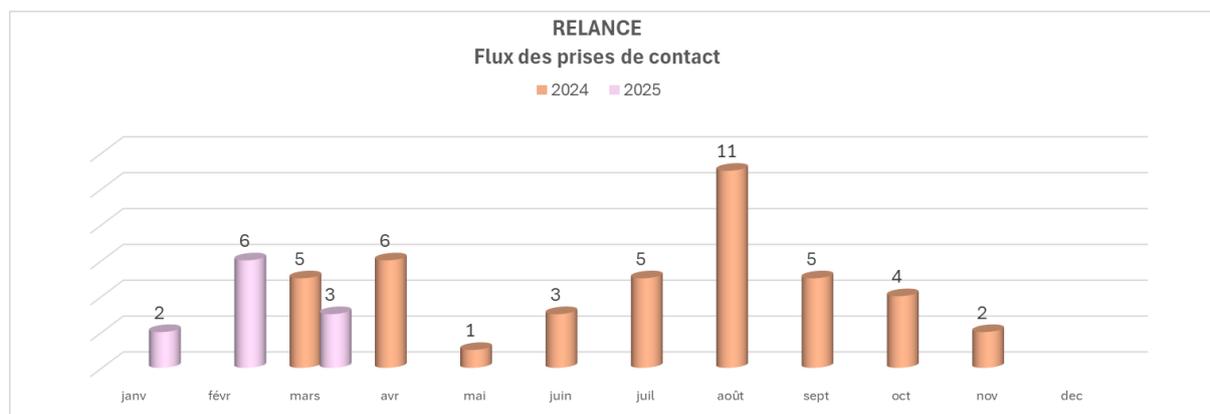
L'impact des actions se mesure « à froid » 6 mois après la fin de la formation et de ce fait se mesure sur des actions entièrement réalisées. Les indicateurs présentés sont les indicateurs mesurés sur toutes les actions 2023 et 2022.

Le transfert de compétences mesure le transfert de la compétence depuis la formation vers l'entreprise. La plupart des employeurs (87%) estiment ce transfert réalisé, totalement ou partiellement. Les salarié.e.s se déclarent satisfaits dans les mêmes proportions.

Transfert de compétences		
Année conventionnement	2022	2023
Oui, complètement	52%	41%
En partie	13%	46%
Non	30%	11%
Non, mais cela devrait être le cas prochainement	6%	2%
Nrépondants	64	104

### Focus sur « RELANCE »

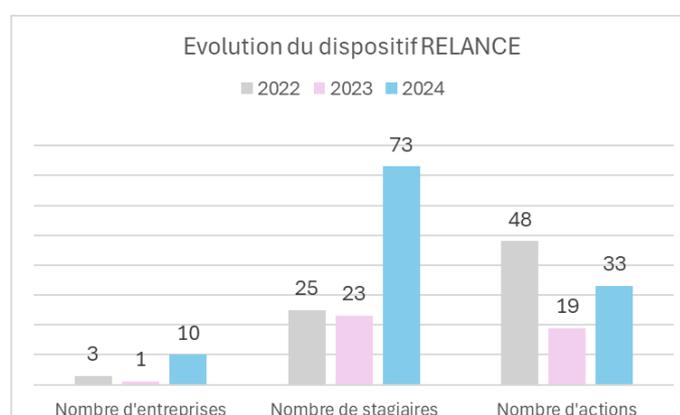
Le dispositif « RELANCE » a retenu l'attention de 45 entreprises en 2024 pour un taux de transformation de 24%, avec 10 conventions signées au cours de l'année.



Le FIAF et la DEL ont signé une convention de partenariat pour mener à bien les ateliers de recueil de besoins auprès des salarié.e.s des entreprises souhaitant bénéficier du plan « RELANCE » et en cours de licenciement.

Les cheffes de projet ont pu ainsi rencontrer 60 salarié.e.s de 4 entreprises différentes, au cours de 7 ateliers. 40% des bénéficiaires des ateliers provenaient de structures du BTP et 60% du commerce.

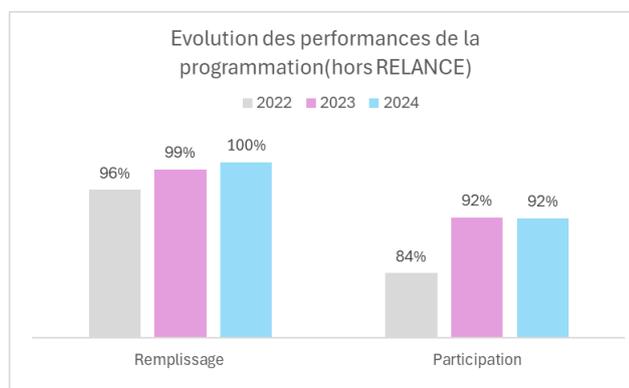
Le dispositif « Relance » a cependant pris de l'ampleur au cours de l'année 2024 avec 73 stagiaires.



### Observations complémentaires

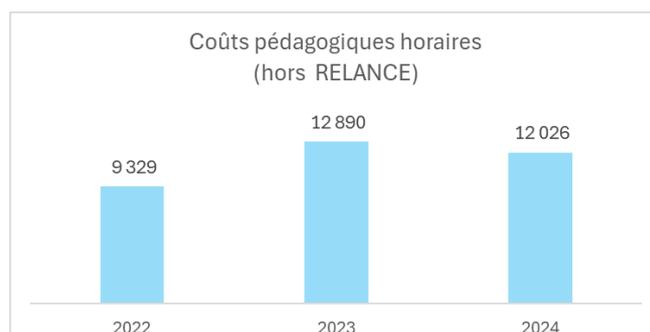
Un montant engagé à la baisse mais une meilleure performance des actions mises en place :

Un taux de remplissage et de participation de plus en plus maîtrisé grâce à un renforcement des travaux d'ingénierie en amont des consultations :

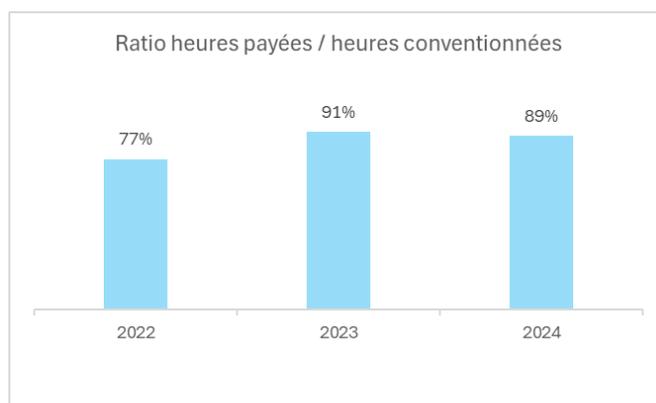


Le taux de réalisation (réalisé et payé au 31/12 pour une convention signée dans l'année), très satisfaisant, se stabilise : 74% en 2024 contre 72% en 2023, ce qui témoigne de l'engagement de l'équipe du FIAF et des parties-prenantes.

### Un coût pédagogique horaire qui se stabilise.



En revanche, le ratio heures conventionnées / heures réalisées baisse (de 95% en 2023 à 88% en 2024) notamment sous l'influence du dispositif « RELANCE », ce qui reflète un absentéisme plus marqué que pour le reste de la programmation.



Pour conclure :

En dépit d'une baisse historique des engagements, la programmation 2024 a su maintenir des actions ciblées, pertinentes et performantes. La stratégie d'achat recentrée a permis d'optimiser l'offre en réponse aux besoins exprimés. « RELANCE » confirme son rôle moteur dans cette dynamique de résilience.

## Communication et Système d'information, outils de la proximité.

### *Stratégie de communication*

La stratégie de communication du FIAF est un outil central de la proximité. Tous les supports sont utilisés bien que les supports numériques soient les plus mis en avant : les premiers vecteurs restent le site internet et les réseaux sociaux (LinkedIn et Facebook) pour porter l'offre de services à la connaissance des adhérent.e.s. LinkedIn atteint **1 638 abonné(e)s** et **7 200 Followers** sont fidèles au compte **Facebook**.

Du Fait des événements du mois de mai 2024, la newsletter a été mise en standby.

Les bilans et les états Financiers successifs sont également disponibles via le site internet. La transparence de l'action du FIAF est au cœur de ses enjeux.

### *Le système d'information : un levier de dématérialisation et de proximité*

Le système d'information, au cœur du déploiement de l'offre de services du FIAF, joue un rôle central dans la dématérialisation et le renforcement de la proximité avec les entreprises. En lien avec nos outils de communication, il constitue un levier essentiel pour améliorer l'efficacité et la fluidité de nos processus.

L'année 2024 marque une étape clé avec la mise en place d'un nouveau système d'information développé par un éditeur local. Ce changement stratégique, décidé par le Conseil d'Administration à l'issue de l'amortissement de la solution précédente en 2022, répondait à plusieurs défis rencontrés avec notre ancien prestataire métropolitain, notamment des contraintes liées au décalage horaire et à la gestion quotidienne des données.

La transition s'est déroulée de manière progressive, selon une approche agile, permettant un déploiement par étapes et une montée en compétence progressive des équipes. Grâce à cette méthodologie, le basculement vers le nouvel outil s'est bien passé et a rencontré une satisfaction générale des utilisateurs.

Ce changement représente un investissement significatif mais nécessaire, offrant de nombreux avantages :

1. **Proximité et réactivité** : le choix d'un éditeur local permet des échanges directs et une adaptation rapide aux besoins spécifiques du FIAF et des entreprises bénéficiaires.
2. **Un outil conçu pour les besoins locaux** : la compréhension Fine du marché et des enjeux calédoniens se traduit par une meilleure adéquation des Fonctionnalités et services proposés.
3. **Amélioration de l'efficience** : le nouveau système, plus Fluide et automatisé, réduit les erreurs manuelles et accélère le traitement des demandes, libérant ainsi du temps pour l'accompagnement des entreprises.
4. **Montée en compétences des équipes** : la transition a demandé un investissement important de la part des équipes du FIAF, qui ont dû s'approprier l'outil et participer activement à son évolution pour l'adapter aux usages concrets du terrain.
5. **Pilotage stratégique renforcé** : grâce à des outils de reporting et d'analyse avancés, le FIAF dispose désormais d'une meilleure visibilité pour optimiser la gestion des Fonds et la prise de décision.

Si cette transition a nécessité un effort collectif important, elle marque un tournant positif pour le FIAF et ses partenaires. L'engagement des équipes et l'adaptabilité du nouvel éditeur ont permis une mise en place efficace et une amélioration notable du service.

Enfin, cette évolution s'inscrit également dans un rapprochement stratégique avec le Fonds Paritaire de Gestion de Polynésie, qui a engagé une démarche similaire.

Grâce à cette avancée, le FIAF renforce son ambition de proposer des solutions performantes et adaptées à la gestion de la formation professionnelle, toujours en phase avec ses valeurs de proximité et d'efficacité.

# BILAN FINANCIER



**Frais de gestion**  
Plafonnés à 12 %



**Dépense annuelle**  
Disponibilités au 31/12  
inférieures à deux fois  
le montant des charges  
de l'année

L'exercice 2024 présente un résultat net bénéficiaire de **212 153 471 F.**

## Ressources

Les ressources du Fonds proviennent principalement de la contribution des employeurs du privé de 0.2% de leur masse salariale, collectée depuis le 1<sup>er</sup> avril 2017.

### Répartition des ressources par nature

Nature de collecte	2023	2024	Variation
Collecte 0.2 (fonds mutualisé)	452 165 001	373 856 932	-17%
Reliquat du 0.7 (fonds mutualisé)	31 347 789	38 771 056	24%
Droit de tirage libératoire	23 206 473	49 732 393	114%
Provisions pour charges de formation	6 984 667	1 434 004	-79%
Provisions pour engagements	74 371 554	70 762 341	-5%
Total des produits de formation	<b>588 075 484</b>	<b>534 556 726</b>	<b>-9%</b>

Les ressources du FIAF sont en baisse, mais dans une moindre mesure que prévu. Le budget avait été construit sur l'hypothèse d'une diminution de 40 % des collectes issues de la contribution 0,2 %. Or, la baisse effectivement constatée n'est que de 17 %, ce qui explique pour partie l'excédent constaté.

Par ailleurs, les ressources issues de la contribution 0,7 % sont en augmentation, en raison des versements liés à l'année en cours et des reliquats. Cette évolution a pour effet de réduire le poids relatif de la contribution 0,2 % dans les ressources totales du FIAF, passant de 77 % en 2023 à 70 % en 2024.

L'encaissement des recettes se répartit selon son origine :

- La collecte via la CAFAT passe par un reversement trimestriel. Le reversement est calculé sur la base du solde du trimestre précédent.
- Les reliquats du 0.7% constatés ici sont ceux versés en début d'année 2024 au plus tard le 31 mars.
- Les droits de tirage sont quant à eux reçus au fil de l'eau.

## Dépenses

**Les charges de l'année (formation et fonctionnement) s'élèvent à 333 624 371 F.**

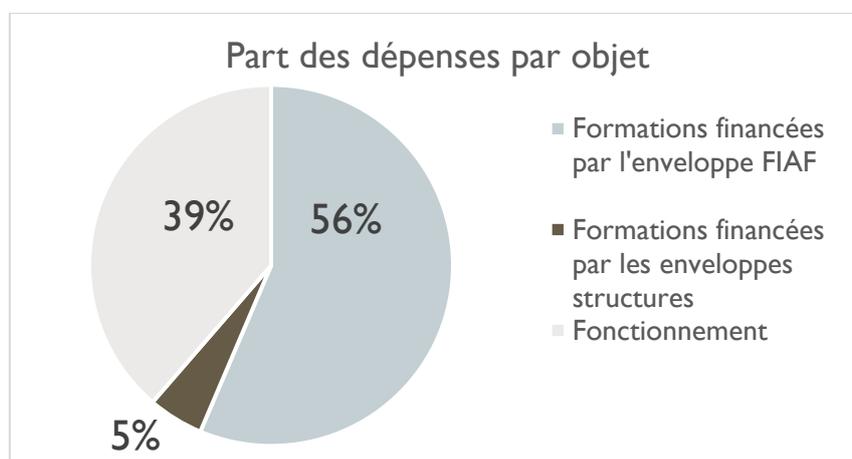
Elles sont deux fois moins élevées que les charges constatées l'année précédente. De fait, le FIAF doit présenter des disponibilités au 31 décembre 2024 inférieures à **667 248 742 Francs** pour être

en conformité avec le code du travail de la Nouvelle-Calédonie<sup>3</sup> : au 31 décembre 2024 les disponibilités du FIAF étaient de **286 989 023 Francs**.

### Dépenses par objet

Objet des dépenses	2023	2024	variation
Formations financées par l'enveloppe FIAF	440 375 703	171 472 691	-61%
Formations financées par les enveloppes structures	18 511 622	15 003 110	-19%
Fonctionnement	147 387 721	117 684 895	-20%
	<b>606 275 046</b>	<b>304 160 696</b>	

La part la plus significative des dépenses reste consacrée à la **formation (61% des dépenses)**, bien qu'elle enregistre une forte baisse en 2024 (-61 %), en lien avec la chute des demandes de financement. Les **dépenses de fonctionnement** ont été réduites de **20 %**, traduisant une rigueur dans la gestion administrative et logistique du Fonds, mais également une baisse de la masse salariale. Cette évolution reflète l'adaptation du FIAF pour maintenir ses missions dans un contexte contraint.

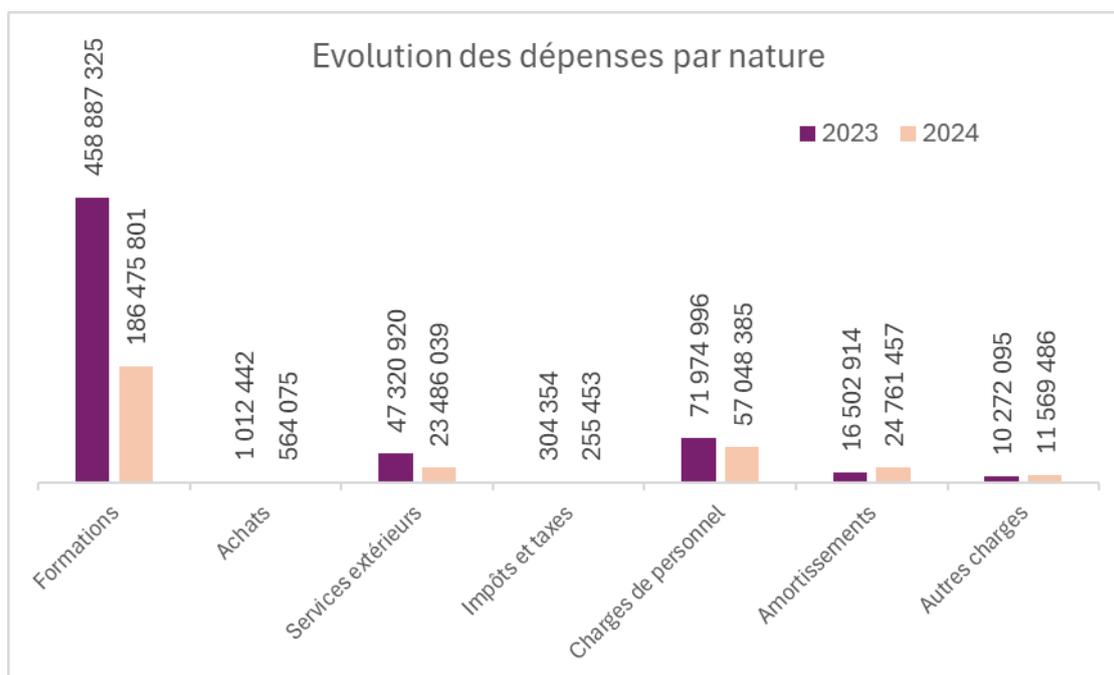


### Dépenses par nature

Dépenses par nature	2023	2024	variation
Formations	458 887 325	186 475 801	-59%
Achats	1 012 442	564 075	-44%
Services extérieurs	47 320 920	23 486 039	-50%
Impôts et taxes	304 354	255 453	-16%
Charges de personnel	71 974 996	57 048 385	-21%
Amortissements	16 502 914	24 761 457	50%
Autres charges	10 272 095	11 569 486	13%
	<b>147 387 721</b>	<b>117 684 895</b>	

<sup>3</sup> Article R. 544-19 Modifié par la délibération n° 58/CP du 30 mars 2017 - Article 5-III

La réduction des charges de Fonctionnement s'observe sur la quasi-totalité des postes, en particulier les services extérieurs (-50 %) et les charges liées aux personnels (-21 %), traduisant une adaptation des moyens mobilisés dans un contexte économique dégradé. Les dotations aux amortissements, en hausse, traduisent l'investissement dans le système d'information.



### *Frais de gestion*

Les frais de gestion sont plafonnés à 12% de la collecte annuelle. Le Fonds présente des frais de gestion de **8.61%** pour l'année 2024, soit une hausse attendue, mais limitée, étant donné la diminution de la collecte.

### *Communication*

L'année 2024 a été l'occasion d'internaliser les activités en lien avec la communication, permettant des économies substantielles sur les frais de fonctionnement.

### *Système d'information*

Le nouveau système d'information, Gizmo, a été mis en place en Fin 2023. Si les coûts liés à l'hébergement et la maintenance sont sensiblement les mêmes qu'avec l'ancien outil, le passage du mode SAAS à propriétaire permet d'éliminer tous les coûts liés aux achats de licences utilisateurs.

Un budget de 73 994 335 F a été consacré à cet investissement, et présente un dépassement de 15% par rapport à l'engagement initialement consenti (compensé par l'économie induite par le changement de système d'information sur les frais d'abonnement et de maintenance annuelle). Certains développements, visant notamment le renforcement de la sécurisation des données, sont encore en cours.

## PERSPECTIVES

Dans un contexte toujours très marqué par des incertitudes économiques et sociales, le Fonds Interprofessionnel d'Assurance Formation entame l'année 2025 avec une ambition renouvelée : diversifier ses modes de financement, renforcer son ancrage en réseau et digitaliser davantage l'accès à ses dispositifs de formation. En capitalisant sur les avancées réalisées en 2024, notamment avec la mise en place de son nouveau système d'information, le FIAF poursuit sa transformation pour mieux répondre aux attentes des entreprises et des salarié.e.s calédonien.ne.s.

### **Vers une hybridation des fonds pour une meilleure couverture des besoins**

Face à la complexité croissante des enjeux de Formation et à la nécessité de sécuriser le Financement de l'apprentissage et du développement des compétences, le FIAF a engagé dès 2024 une réflexion stratégique sur l'hybridation de ses Fonds. L'objectif est de diversifier les sources de Financement en mobilisant des dispositifs complémentaires.

Cette approche permettra notamment :

- **Une meilleure adaptation aux besoins des entreprises**, en proposant des solutions de financement adaptées aux réalités économiques locales.
- **De mettre en place des partenariats locaux** et de travailler en meilleure intelligence avec les différentes parties prenantes de la Formation professionnelle continue en Nouvelle-Calédonie.
- **Un effet de levier sur l'investissement en formation**, en associant davantage les acteurs économiques et institutionnels dans une logique de co-financement.

### **Un développement renforcé du travail en réseau et des partenariats**

L'année 2025 sera également marquée par une volonté de renforcer le maillage territorial et les collaborations entre acteurs de la Formation professionnelle. Le FIAF entend développer de nouveaux partenariats avec les branches professionnelles, les institutions publiques et les organismes de Formation afin de Favoriser la montée en compétences des travailleur.se.s calédonien.ne.s.

Dans cette dynamique, le rapprochement initié avec le Fonds Paritaire de Gestion de Polynésie se poursuivra et s'intensifiera, notamment à travers des mutualisations d'outils et des partages d'expériences sur les dispositifs de financement. Des travaux seront également menés pour explorer des coopérations plus larges à l'échelle du Pacifique, permettant d'échanger sur les bonnes pratiques en matière de formation et d'emploi.

### **Digitalisation et simplification de l'accès aux dispositifs**

Après la mise en œuvre réussie du nouveau système d'information en 2024, le FIAF ambitionne en 2025 d'aller encore plus loin dans la digitalisation de ses services. L'objectif est d'améliorer l'expérience utilisateur pour les entreprises en simplifiant l'accès aux dispositifs de formation et en Fluidifiant les démarches administratives.

Parmi les actions clés :

- **Une programmation accessible en ligne**, permettant aux entreprises de consulter en temps réel les opportunités de formation.
- **Un suivi renforcé des parcours**, avec des outils de reporting améliorés pour mieux piloter les investissements en formation et mesurer leur impact.

### **2025 : Une année sous le signe de l'innovation et de l'ancrage territorial**

Avec ces nouvelles orientations, le FIAF se positionne comme un acteur clé de la transformation du paysage de la Formation professionnelle en Nouvelle-Calédonie. L'hybridation des financements, le développement des partenariats et la digitalisation des services constituent autant de leviers pour répondre aux défis de demain.

Fort de son engagement aux côtés des entreprises, le FIAF aborde 2025 avec détermination et pragmatisme, convaincu que l'investissement dans les compétences est une réponse essentielle aux enjeux économiques et sociaux du territoire